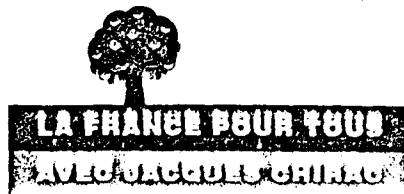


05 AVK: 1995



le 31 Mars 1995,

JACQUES CHIRAC

Monsieur le Professeur,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance du courrier que vous m'avez adressé, dans le cadre de l'élection Présidentielle, afin de connaître mes propositions concernant l'amnistie des contraventions au stationnement, l'organisation de la politique de santé en particulier pour ce qui est de la mise en oeuvre de la politique de prévention, les grandes lignes que doit avoir celle-ci.

L'amnistie présidentielle en matière de contraventions répond à une tradition républicaine constante et au souci d'apaisement qui accompagne la prise de fonction d'un nouveau Président. Toutefois, j'ai indiqué qu'il ne pouvait être question d'étendre cette amnistie aux récidivistes de contraventions routières qui révèlent une conduite dangereuse au volant.

Concernant notre système de soins, je constate, comme vous, que son efficacité n'est à la hauteur, ni des dépenses que nous lui consacrons, ni de l'ambition que notre pays doit avoir de garantir pour tous un égal accès aux soins et de répondre à l'exigence de qualité des soins des français.

Cette inefficacité relative de notre système de soins résulte, en premier lieu, d'une approche étroitement comptable des problèmes de santé et du fait que nous traitons les effets et non les causes, faute de disposer d'outils d'analyse, d'évaluation et de suivi nécessaires.

J'ai toujours été convaincu de la nécessité de renforcer notre politique de santé publique et de prévention. Je souhaite que le Fonds National de Prévention que j'ai créé en 1988 soit doté de moyens supplémentaires et que ses missions soient élargies. Dans le cadre de la réforme du financement de l'hôpital, je souhaite aussi renforcer ses missions propres de recherche et de veille épidémiologique. Des budgets spécifiques devront être prévus pour cela. Nous devons mettre à profit la nécessaire réorganisation du système de soins et la recherche d'un meilleur rapport coût/efficacité de nos dépenses à l'hôpital et en secteur libéral pour affecter des moyens supplémentaires à notre politique de santé publique.

L'inefficacité relative de notre système de soins et la faiblesse de notre politique de santé publique résulte également du manque de clarté des missions remplies par les différents acteurs de santé et de l'insuffisance des moyens dont ils disposent pour faire prévaloir l'intérêt général.

Je souhaite que le futur gouvernement comporte un grand Ministère de la Santé disposant de l'ensemble des moyens liés à la mise en oeuvre de notre politique sanitaire. En tout état de cause, compte-tenu de l'ampleur de sa tâche, le Ministre devra pouvoir s'appuyer sur une administration sachant attirer et conserver les fonctionnaires les plus performants et disposant de moyens matériels considérablement accrus.

D'autre part, il conviendra d'instaurer une véritable coopération entre les différents acteurs de santé. Il faut faire confiance à l'esprit de responsabilité et d'initiative du milieu médical et paramédical français. C'est pourquoi je propose la réunion d'une Conférence annuelle de la santé associant tous ceux qui participent à la définition et à la mise en place de la politique sanitaire et où seraient négociées nos grandes orientations en matière de santé. Ces orientations seront ensuite présentées par le Gouvernement au Parlement à qui revient la mission de les voter. Ainsi, notre politique de santé sera fondée sur un réel consensus et mieux adaptée aux évolutions économiques, sanitaires et sociologiques de notre pays. Je n'ai pas le moindre doute que ce processus conduira à une meilleure prise en compte des impératifs de santé publique.

Portée par une volonté claire et faisant l'objet d'une réelle priorité, la politique de santé publique devra ensuite être renforcée de façon à couvrir tous les âges de la vie et à proposer à l'ensemble de la population des actions plus adaptées à leurs problèmes spécifiques. En ce domaine, je fais miens les objectifs prioritaires pour l'an 2 000 récemment élaborés par le Haut Comité pour la Santé Publique.

Comme vous, je crois beaucoup en l'efficacité d'une politique active d'éducation de la santé. Je souhaite que le Ministre de la santé continue à travailler en partenariat étroit avec l'Education Nationale, acteur privilégié en ce domaine, afin de donner aux jeunes non seulement conscience des risques créés par la consommation d'alcool, de tabac ou de drogue, mais aussi et surtout une image positive des comportements de non-consommation. Pour cela, il faudra s'appuyer sur le corps enseignant, dont la formation devrait sans doute intégrer une sensibilisation aux problèmes de santé des jeunes et aux nouveaux risques, mais aussi sur une médecine scolaire dont les effectifs et les moyens doivent être accrus, ainsi que sur les travailleurs sociaux.

Les services de médecine scolaire que nous proposons à Paris et les campagnes que nous menons, notamment pour informer les jeunes sur le Sida ont, je le crois, une réelle efficacité.

Le tabagisme et l'alcoolisme sont, vous le rappelez à juste titre, des fléaux sanitaires et sociaux insuffisamment pris en compte dans nos politiques de prévention. Je crois en l'efficacité, non seulement des mesures réglementaires, mais aussi et surtout en celle des actions d'information et d'éducation qui concourent à une modification volontaire du comportement, notamment chez les jeunes.

Bien entendu, cet effort d'information devra aussi être accompli en direction des adultes car l'efficacité d'une politique de prévention tient en partie à sa capacité de proposer un message adapté à tous les publics et tous les âges. En la matière, l'efficacité dépendra de notre capacité à mobiliser leurs interlocuteurs habituels que sont les professionnels de la santé, notamment médecins généralistes et médecins du travail.

J'ai également le souci d'intégrer dans notre politique de santé publique la nécessité de garantir l'accès aux soins pour les plus démunis.

Pour cela, nous devons d'abord généraliser l'affiliation automatique à la sécurité sociale des plus démunis et la gratuité intégrale des soins, dans le prolongement de ce que j'ai fait à Paris pour 130 000 personnes en créant la carte

Paris-Santé. Nous devons également instaurer au sein des hôpitaux des structures d'accueil d'urgence tant sanitaires que sociales avec la présence de personnels qualifiés.

Garantir l'accès aux soins des plus démunis, c'est aussi aller vers eux et leur proposer une prise en charge adaptée. C'est ce que nous faisons à Paris avec le Samu Social qui, conformément à ce que je proposais, va être étendu à l'ensemble des grandes villes françaises. Les réseaux de santé publique existants, telles que les consultations de la Protection Maternelle Infantile méritent aussi d'être renforcés partout où cela est nécessaire, notamment dans les quartiers en difficulté.

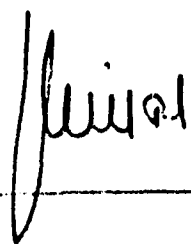
Enfin, nous devons amplifier et mieux cibler les campagnes d'information et de prévention en direction des plus démunis. J'approuve la décision qui a été prise par l'assurance maladie de recentrer l'activité de ses centres d'exams de santé sur les populations dites précaires. Il faut continuer dans cette direction. Parallèlement, nous devons soutenir toutes les actions de terrain ciblées sur des publics spécifiques. Je pense aux dispositifs d'échange de seringues destiné aux toxicomanes, aux antennes mobiles offrant des bilans de santé et à toutes les actions coordonnées des différents acteurs de terrain (professionnels de santé, éducateurs, enseignants, formateurs, travailleurs sociaux...), dont je souhaite qu'elles constituent de véritables pôles de santé au niveau des quartiers.

Je suis déterminé à doter notre pays d'une véritable politique de prévention. Faudra-t-il affecter des recettes spécifiques? Faudra-t-il se fixer des objectifs en termes de pourcentage de nos dépenses de santé? Ces approches, sans doute complémentaires, mériteront d'être débattues dans le cadre de la Conférence de la Santé.

Ma volonté de renforcer notre politique de santé publique et de prévention s'inscrit dans la durée et s'appuie sur des expériences. Elle s'intègre dans le projet que je souhaite mettre en oeuvre pour garantir demain, plus qu'aujourd'hui, une santé de qualité pour tous, dans une France pour tous.

J'espère, Monsieur le Professeur, avoir répondu à votre attente et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement votre,*



---

Jacques CHIRAC

Professeur A.HIRSCH  
Club des Cinq pour la Santé Publique  
Hôpital Saint-Louis  
1 Avenue Claude Vellefaux  
75475 PARIS CEDEX 10